



Bac 2021 – Harmonisation du contrôle continu

La « Note relative à la mise en œuvre du contrôle continu » envoyée par le vice-rectorat à l'ensemble des enseignants de lycée a quelque peu fait grincer des dents les collègues. Il est évident pour tout le monde que l'harmonisation est nécessaire et inévitable pour cette session de bac 2021 où les épreuves communes sont remplacées par les notes de contrôle continu. Cependant la note du vice-rectorat a laissé un sentiment de « flicage » pour certains, « d'infantilisation » pour d'autres ou encore une privation des libertés de choix pédagogiques des enseignants.

Devant les crispations provoquées par cette note, nous avons été reçus par le vice-recteur et les corps d'inspections le mercredi 21 avril afin d'échanger sur le sujet.

Le vice-recteur et les corps d'inspections ont tenu à préciser que cette note ne se voulait en rien injonctive. Il faut plutôt la prendre comme une liste de recommandations dont certaines plus fortement conseillées que d'autres.

Nous avons fait un compte rendu complet de cette réunion.

Afin de rassurer les collègues, le vice-rectorat transmettra très prochainement une liste de « Foire Aux Questions » à tous les enseignants. Nous espérons que cela permettra de rassurer un minimum les enseignants.

Sondage vaccination COVID

L'UT CFE-CGC a réalisé un sondage auprès de tous ses adhérents afin d'avoir leur position concernant la volonté du gouvernement de la NC de rendre la vaccination obligatoire pour les agents dont les métiers peuvent les amener à être en contact avec des personnes positives à la COVID 19.

1644 personnes ont répondu à ce sondage, soit à peu près 60 % des adhérents. Même si on note une légère tendance pour la vaccination, les réponses ont montré que les adhérents de l'UT CFE-CGC sont plutôt partagés sur la question avec 45% « POUR » et 40 % « CONTRE ». Les 15 % restants se partagent entre les indécis et les propositions à des alternatives au vaccin.

Congé formation – Titulaire Cadre Etat et maîtres auxiliaires

Si vous êtes titulaire du cadre Etat ou maître auxiliaire et que vous êtes intéressés par ces congés formations, vous avez jusqu'au **3 mai** pour porter votre candidature. Pour les MA, nous vous rappelons que vous pouvez solliciter ce congé formation pour vous préparer à un concours de l'éducation nationale (CAPES, CAPEPS, CAPLP...) ou à un diplôme qui vous permettra par la suite de vous inscrire à un de ces concours.

Caisse locale de retraite

La CLR étant toujours en mauvaise posture financière, une étude a été faite par un cabinet afin de proposer diverses pistes qui permettront un plan de redressement efficient et durable de la CLR.

L'UT CFE-CGC consultera tous ses adhérents sur les diverses mesures possibles lors d'un congrès syndical qui se fera dans le courant de l'année.

Dans l'urgence, les premières mesures qui seront appliquées en cours d'année 2021

- Cotisation salariale passe de 9,5 à 10,5%
- Contribution employeur passe de 22,5 à 24,5%
- Minoration des retraités passe de 5 à 5,5%

Le projet de texte est passé au gouvernement et passera en commission de l'organisation administrative et de la fonction publique du Congrès le **6 mai 2021**.

Revalorisation PPCR

Depuis le 01 janvier 2021, les enseignants du cadre territorial ont la revalorisation indiciaire 2021 qui a été appliquée.

Pour les enseignants du cadre Etat, l'échelon 7 de la hors classe est réapparu pour les certifiés, PLP, EPS, CPE et COPSY.

Si vous êtes enseignant certifié du cadre territorial (hors EPS) à l'échelon 8, vous avez dû recevoir un courrier du vice-rectorat vous informant d'un trop perçu à compter du mois de janvier 2021.

En effet, la DRH de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie a fait une erreur sur l'indice brut de rémunération à votre échelon. Suite à la revalorisation indiciaire 2021 du PPCR, la DRHFPNC a reclassé les agents de l'échelon 8 à l'IB 688 alors que cet IB est à 668.

Heureusement, le vice rectorat s'est rendu compte de l'erreur très rapidement.

Cette revalorisation indiciaire à compter du 1er janvier 2021 a été versée à tous les agents territoriaux sur le salaire du mois d'avril.

Pour les certifiés échelon 8 elle est plus élevée que prévue. Ce trop perçu s'élève à peu près à 13 000F par mois.

Le vice-rectorat récupèrera donc aux alentours de 50 000F sur le salaire du mois prochain pour les mois de janvier, février, mars et avril 2021.

Date des CAP TERRITORIALES et ETAT

- CAP hors classe et classe exceptionnelle 2020 pour les enseignants du cadre TERRITORIAL : **mercredi 12 mai à 9h**
- CAP avancement accéléré des enseignants du cadre Etat :
- Certifiés : **mercredi 12 mai à 13h**
- PLP : **mercredi 12 mai à 14h**
- Certifiés EPS : **mercredi 12 mai à 14h30**